



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écologie : administration centrale

Question écrite n° 115416

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le fait que lorsque l'Institut français de l'environnement (IFEN), qui était un établissement public administratif, a été transformé, au 1er janvier 2005, en service à compétence nationale, il a été prévu de doter cet organisme d'un comité d'orientation destiné, comme son nom l'indique, à définir les orientations qui seraient celles de l'établissement et à suivre leur mise en oeuvre. Il s'étonne que, près de deux ans après le changement de statut, ce comité d'orientation ne soit toujours pas mis en place. Il lui demande en conséquence à quelle date - qu'il souhaite la plus rapprochée possible - ce comité d'orientation sera installé.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au comité d'orientation de l'Institut français de l'environnement (IFEN). Le comité d'orientation, chargé d'émettre un avis sur le programme d'activités de l'institut, est composé de représentants des administrations, de représentants du personnel et de personnalités qualifiées issues notamment du milieu associatif. L'arrêté portant nomination au comité d'orientation de l'IFEN a été signé le 11 avril 2007 et publié au Journal officiel du 27 avril 2007.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115416

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 193

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4503